

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 324-CE-2441

concernant l'émission de diplômes

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-quatrième réunion tenue le jeudi 19 mars 2015 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et l'article 157 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec;

ATTENDU les vérifications effectuées par les directrices et les directeurs de module et les responsables de programmes;

ATTENDU la recommandation du registraire;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Ruth Phillion, appuyée par monsieur Jean-François Simard,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que les étudiantes et les étudiants ont satisfait aux exigences du programme auquel elles et ils étaient inscrit(e)s;

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs de leur octroyer le diplôme correspondant au programme auquel elles et ils s'étaient inscrit(e)s.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 324-CE-2442

concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-quatrième réunion tenue le jeudi 19 mars 2015 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts* adoptée par la résolution 173-CA-2614;

ATTENDU les vérifications effectuées par les responsables de programmes;

ATTENDU la recommandation du registraire;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Marie Robert, appuyée par monsieur Hamdjatou Kane,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 324-CE-2443

concernant l'émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal – (UQAM)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-quatrième réunion tenue le jeudi 19 mars 2015 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les protocoles d'entente fixant les modalités d'association entre l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et l'article 157 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec;

ATTENDU les vérifications effectuées par le responsable de programme;

ATTENDU la recommandation du registraire;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Marc Landry, appuyée par monsieur Mahamadou Abba Yattara,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que les étudiantes et les étudiants ont satisfait aux exigences du programme auquel elles et ils étaient inscrit(e)s;

DE RECOMMANDER à l'Université du Québec à Montréal de leur octroyer le diplôme correspondant au programme auquel elles et ils étaient inscrit(e)s.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 324-CE-2444

concernant l'émission de diplômes par l'Université du Québec à Rimouski – (UQAR)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-quatrième réunion tenue le jeudi 19 mars 2015 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 4.5 du protocole d'entente fixant les modalités d'extension à l'Université du Québec en Outaouais du programme de maîtrise en développement régional - (3480) de l'Université du Québec à Rimouski;

ATTENDU l'article 157 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec;

ATTENDU les vérifications effectuées par le responsable de programme;

ATTENDU la recommandation du registraire;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Valérie La France-Moreau, appuyée par madame Ruth Phillion,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que l'étudiant a satisfait aux exigences du programme de maîtrise en développement régional;

DE TRANSMETTRE la présente à l'Université du Québec à Rimouski en vue de l'obtention de la recommandation de la commission des études de cet établissement aux fins de l'émission des diplômes par l'Assemblée des gouverneurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 324-CE-2445

concernant le projet de modification aux cheminements des programmes de premier cycle en art et design (7917, 6745, 8745 et 4745)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-quatrième réunion tenue le jeudi 19 mars 2015 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions du conseil de l'École multidisciplinaire de l'image C EMI-2014-2015 12 concernant la présentation du triptyque de modification du programme de baccalauréat en arts et en design concentration arts visuels, bande dessinée et design graphique (7917) et C EMI-2014-2015 18 concernant la modification aux cheminements des programmes de l'École multidisciplinaire de l'image ayant une concentration en design graphique (7917, 6745, 8745 et 4745);

ATTENDU le triptyque de modification du programme de baccalauréat en arts et design (7917) et les plans de formation pour chaque concentration du programme 7917;

ATTENDU les résolutions APÉMI-SP-1415-01-21 et APÉMI-SP-1415-02-22 approuvées par l'assemblée professorale de l'École multidisciplinaire de l'image lors de leurs réunions du 28 janvier 2015 et du 4 février au 9 février 2015 concernant l'adoption des cours ARVXXXX *Enjeux des arts au XXe siècle*, ARVXXXX *Approches critiques des arts*, DEGXXXX *Typo 1 : bases*, DEGXXXX *Typo 2 : expérimentation et intégration*, DEGXXXX *Signalisation et cartographie* et le retrait du cours ARI1193 *Univers et expression de la lettre*;

ATTENDU les descriptifs des cours ARVXXXX *Enjeux des arts au XXe siècle*, ARVXXXX *Approches critiques des arts*, DEGXXXX *Typo 1 : bases*, DEGXXXX *Typo 2 : expérimentation et intégration* et DEGXXXX *Signalisation et cartographie*;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Marc Landry, appuyée par monsieur André Manseau,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les modifications concernant le programme de baccalauréat en arts et en design (7917) telles que présentées dans le triptyque et dans les plans de formations;

D'APPROUVER les modifications aux plans de formation des programmes de l'École multidisciplinaire de l'image ayant une concentration en design graphique (7917, 6745, 8745 et 4745);

D'APPROUVER les descriptifs des cours ARVXXXX *Enjeux des arts au XXe siècle* et ARVXXXX *Approches critiques des arts*, DEGXXXX *Typo 1 : bases*, DEGXXXX *Typo 2 : expérimentation et intégration* et DEGXXXX *Signalisation et cartographie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 324-CE-2446

concernant le projet de modification aux cheminements des programmes de troisième cycle en gestion de projet (1804 et 0404)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-quatrième réunion tenue le jeudi 19 mars 2015 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution du comité des programmes de troisième cycle en gestion de projet;

ATTENDU la résolution ADOSA 09-02-2015 No 1408 de l'assemblée départementale du Département des sciences administratives lors de sa réunion du 9 février 2015 approuvant le descriptif du cours DGPXXX *Gestion multi-projets*;

ATTENDU le descriptif du cours DGPXXX *Gestion multi-projets*;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Hamdjatou Kane, appuyée par madame Marie Robert,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le descriptif du cours DGPXXX *Gestion multi-projets*;

D'APPROUVER l'ajout du cours DGPXXX *Gestion multi-projets* au bloc des cours optionnels des programmes de troisième cycle en gestion de projet (1804 et 0404).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 324-CE-2447

concernant le projet de modification au cheminement du programme de baccalauréat en enseignement secondaire, concentration mathématiques (7950)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-quatrième réunion tenue le jeudi 19 mars 2015 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution du conseil de module des sciences de l'éducation UQO-ME-14-02-1033 approuvant la modification du plan de cheminement actuel du programme de baccalauréat en enseignement secondaire, concentration mathématiques (7950);

ATTENDU le plan de cheminement du programme de baccalauréat en enseignement secondaire, concentration mathématiques (7950) - version du 24 février 2015;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Stéphane Morin, appuyée par madame Ruth Phillion,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les modifications au cheminement du programme de baccalauréat en enseignement secondaire, concentration mathématiques (7950), telles que présentées dans le plan de cheminement, dont l'ajout du cours obligatoire GEN1503.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 324-CE-2448

concernant le projet d'offre des programmes du certificat en administration (4122) et du certificat en gestion et évaluation immobilières (4030) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à Sainte-Thérèse

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-quatrième réunion tenue le jeudi 19 mars 2015 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 375-CA-5708 du conseil d'administration concernant l'ouverture des admissions au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie au certificat en administration (4122), selon un régime d'admission à temps partiel, au trimestre d'automne seulement et au certificat en gestion et évaluation immobilières (4030), selon un régime d'admission à temps partiel, au trimestre d'hiver seulement;

ATTENDU la résolution 380-CA-5783 du conseil d'administration concernant l'ouverture des admissions au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie au certificat en administration (4122), selon un régime d'admission à temps partiel, au trimestre d'hiver 2015 également;

ATTENDU les nombreuses demandes d'information reçues concernant les deux certificats offerts au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à Sainte-Thérèse, soient le certificat en administration (4122) et le certificat en gestion et évaluation immobilières (4030);

ATTENDU la planification rigoureuse de l'offre de cours pour ces deux certificats;

ATTENDU la résolution 139-CMSA-24-02-15-02 du conseil de module des sciences de l'administration;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Hamdjatou Kane, appuyée par monsieur André Manseau,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration l'ouverture des admissions au certificat en administration (4122) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie, selon un régime d'admission à temps partiel, aux trimestres d'automne et d'hiver, et ce, à compter de l'automne 2015;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration l'ouverture des admissions au certificat en gestion et évaluation immobilières (4030) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie, selon un régime d'admission à temps partiel, aux trimestres d'automne et d'hiver, et ce, à compter de l'automne 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 324-CE-2449

concernant le projet de modifications aux conditions d'admission et au cheminement du certificat en droit de l'entreprise et du travail (4436)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-quatrième réunion tenue le jeudi 19 mars 2015 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 139 –CMSA-24-02-15-14 du conseil du module des sciences de l'administration approuvant la modification des conditions d'admission et du plan de formation;

ATTENDU le triptyque de modification du programme de certificat en droit de l'entreprise et du travail 4436;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Marie Robert, appuyée par madame Ruth Phillion,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le remplacement du cours optionnel DRT1273 *Droit de la consommation* par le cours optionnel DRT1283 *Droit immobilier*;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'approuver les modifications aux conditions d'admission du certificat en droit de l'entreprise et du travail (4436), et ce, à compter du trimestre d'automne 2015 :

- Base études universitaires :
Avoir réussi un minimum de 30 crédits dans un programme universitaire, avec une moyenne cumulative d'au moins 2.0 sur 4.3 ou l'équivalent.
- Base expérience :
Avoir au moins vingt-et-un (21) ans, posséder des connaissances appropriées et avoir travaillé au moins deux années (24 mois) à temps complet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 324-CE-2450

concernant l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-quatrième réunion tenue le jeudi 19 mars 2015 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le *Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs*;

ATTENDU les recommandations formulées par le comité d'habilitation pour l'habilitation à la direction et à la codirection de thèses, en lien avec le programme de doctorat en sciences et technologies de l'information;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur André Manseau, appuyée par monsieur Hamdjatou Kane,

IL EST RÉSOLU :

D'HABILITER pour les cinq prochaines années, soit jusqu'au 18 mars 2020 inclusivement, la personne dont le nom est présenté en annexe A, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution, à la direction de thèse au doctorat en sciences et technologies de l'information selon les recommandations du comité d'habilitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

ANNEXE A

LISTE DES PERSONNES RECOMMANDÉES À LA DIRECTION ET À LA CODIRECTION AUX ÉTUDES DE CYCLES SUPÉRIEURS

DOCTORAT EN SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (thèse)

Personne	Département ou affiliation	Type d'habilitation	Période
Frédéric Jean Luc Lesage	Département d'informatique et d'ingénierie	Direction	19 mars 2015 au 18 mars 2020

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 324-CE-2451

concernant le projet de modification du type de notation du cours IPS6003 – *Synthèse des apprentissages et bachotage en soins de première ligne* afin de permettre l'utilisation du type de notation « S » (succès) ou « E » (échec)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-quatrième réunion tenue le jeudi 19 mars 2015 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution du comité de programmes de maîtrise et DESS en sciences infirmières;

ATTENDU la nécessité de modifier le type de notation du cours IPS6003 *Synthèse des apprentissages et bachotage en soins de première ligne* en utilisant « S » pour succès ou « E » pour échec à partir du trimestre d'hiver 2015;

ATTENDU la résolution approuvée par l'assemblée départementale du Département des sciences infirmières lors de sa réunion du 20 février 2015;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Marie Robert, appuyée par madame Ruth Phillion,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la modification du type de notation du cours IPS6003 – *Synthèse des apprentissages et bachotage en soins de première ligne* en utilisant « S » pour succès ou « E » pour échec, ce changement devenant effectif à partir du trimestre d'hiver 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 324-CE-2452

concernant le projet de modifications aux cheminements de la maîtrise en muséologie et pratiques des arts (1570 et 1571)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-quatrième réunion tenue le jeudi 19 mars 2015 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le projet de modification de la maîtrise en muséologie et pratiques des arts (1570 et 1571);

ATTENDU la résolution MMA-14-4-2 du comité de programme de deuxième cycle en muséologie et pratiques des arts approuvant les modifications au programme;

ATTENDU la résolution APÉMI-1415-09-292 de l'assemblée professorale de l'École multidisciplinaire de l'image approuvant le descriptif du cours *MMAXXXX Mémoire création (21 crédits)* et la modification du descriptif du cours *MMA6053 Lectures dirigées (3 crédits)*;

ATTENDU le triptyque de modification du programme de maîtrise en muséologie et pratiques des arts, concentration muséologie (1570) et concentration pratiques des arts (1571);

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Marie Robert, appuyée par madame Ruth Phillion,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les descriptifs des cours *MMAXXXX Mémoire création (21 crédits)* et *MMA6053 Lectures dirigées (3 crédits)*;

D'APPROUVER les modifications au cheminement de la maîtrise en muséologie et pratiques des arts, concentration muséologie (1570) et concentration pratiques des arts (1571), telles que présentées au triptyque;

D'APPROUVER la modification du titre du profil « *projet de création et essai* » de la maîtrise en muséologie et pratiques des arts, concentration pratiques des arts (1571), par le titre « *mémoire création* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 324-CE-2453

concernant la recommandation de la commission des études au conseil d'administration relative au projet de *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides, de doyen des études et de doyen de la recherche*

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-quatrième réunion tenue le jeudi 19 mars 2015 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le *Règlement concernant la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de doyen des études et de doyen de la recherche*;

ATTENDU que ledit règlement a été adopté par le conseil d'administration, à l'origine en 1978, et qu'il a fait l'objet de plusieurs modifications, la dernière ayant été effectuée le 19 juin 2001;

ATTENDU qu'il a été jugé prioritaire de réviser ce règlement pour le rendre plus précis et plus conforme à des pratiques consultatives propres à un milieu universitaire dans un contexte de dotation et de renouvellement de mandat de certains postes de cadres académiques;

ATTENDU le Règlement général 1 de l'Université du Québec intitulé « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche » qui prévoit, à son article 2, qu'une consultation est effectuée notamment auprès du corps professoral et de la commission des études, selon la procédure que détermine l'établissement;

ATTENDU que le projet de révision du *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de doyen des études et de doyen de la recherche* a été soumis par le secrétaire général à la consultation auprès des professeurs entre le 12 décembre 2013 et le 31 janvier 2014;

ATTENDU que les avis reçus suite à ladite consultation ont été transmis intégralement aux membres de la commission le 3 février 2014;

ATTENDU le projet de révision du *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de doyen des études et de doyen de la recherche* présenté à la commission des études par la direction le 6 février 2014;

ATTENDU le projet de révision dudit Règlement présenté à la commission des études par le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais (SPUQO) le 10 avril 2014;

ATTENDU que la commission des études, lors de sa séance du 10 avril 2014, a approuvé à l'unanimité qu'un comité de travail de la commission des études soit formé afin d'élaborer une nouvelle version du Règlement en tenant compte des versions proposées par la direction de l'Université et par le SPUQO (317-CE-2378);

ATTENDU que la commission des études a formé, le 11 septembre 2014, le comité de travail relatif au *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, doyen des études et doyen de la recherche* (319-CE-2404);

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 324-CE-2453

concernant la recommandation de la commission des études au conseil d'administration relative au projet de *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides, de doyen des études et de doyen de la recherche*

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-quatrième réunion tenue le jeudi 19 mars 2015 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le projet de *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides, de doyen des études et de doyen de la recherche* soumis par ledit comité de travail;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Daniel Langevin, appuyée par monsieur Marc Landry,

IL EST RÉSOLU :

DE TRANSMETTRE un avis favorable de la commission des études au conseil d'administration, concernant le projet de *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides, de doyen des études et de doyen de la recherche*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 324-CE-2454

concernant un avis de la commission des études au conseil d'administration relatif à la formation d'un comité de mise en candidature en vue de la nomination d'une vice-rectrice ou d'un vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-quatrième réunion tenue le jeudi 19 mars 2015 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la vacance, depuis le 30 janvier 2015, du poste de vice-rectrice ou de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU qu'un comité de mise en candidature en vue de la nomination d'une vice-rectrice ou d'un vice-recteur à l'enseignement et à la recherche doit être constitué, conformément à l'article 3.1.1 du *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides, de doyen des études et de doyen de la recherche*, ci-après « le Règlement »;

ATTENDU la composition dudit comité fixée par l'article 3.1.1 du Règlement;

ATTENDU les propositions de personnes pour faire partie du comité de mise en candidature;

ATTENDU les explications du secrétaire général;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Ruth Phillion, appuyée par monsieur Stéphane Morin,

IL EST RÉSOLU :

DE TRANSMETTRE son avis au conseil d'administration quant à la nomination des personnes suivantes pour siéger au comité de mise en candidature relatif à la nomination d'une vice-rectrice ou d'un vice-recteur à l'enseignement et à la recherche :

À titre de professeurs :

- Monsieur Jean-François Simard;
- Monsieur Hamdjatou Kane;

À titre de chargé de cours :

- Monsieur Daniel Langevin;

À titre d'étudiante :

- Madame Valérie La France-Moreau.

DE TRANSMETTRE son avis d'inviter les personnes ci-dessus mentionnées au conseil d'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général